



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 11 DEC. 2012

ARRETE

portant autorisation d'occupation du domaine public du
mardi 18 décembre 2012 au mardi 02 janvier 2013

N° Départ : 1022/2012/111/PM/MC/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,
- Vu** La demande du cabinet du Maire le 07 décembre 2012,

Considérant que pour assurer la sécurité des participants à la manifestation, il convient de réserver la place du Général De Gaulle.

arrête

Article 1 : La place du Général De Gaulle sera occupée du mardi 18 décembre 2012 au mardi 02 janvier 2013 à l'occasion des manifestations de Noël.

Article 2 : La place Général De Gaulle est laissée à disposition pour l'emplacement d'une patinoire à l'occasion des manifestations de Noël.

Article 3 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 4: Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

